ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 5794

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur la situation dans laquelle se trouvent les entrepreneurs de travaux agricoles. Alors que les charges representees par l'amortissement du materiel necessaire a l'exercice de leur profession sont lourdes, le regime fiscal qui leur est applique ne semble pas tenir suffisamment compte de la specificite de cette activite. Cette situation est tres penalisante pour ces entreprises car elles doivent faire face a l'execution de travaux agricoles par les CUMA. Le statut de ces entrepreneurs, bien souvent eux-memes agriculteurs, ne leur permet pas, actuellement, d'exercer de facon satisfaisante leur activite, compte tenu de la situation actuelle de l'agriculture francaise. Il lui demande quelles mesures il serait possible de prendre afin de reviser le statut des entreprises de travaux agricoles et de retablir une concurrence equitable sur le marche des services agricoles.

Texte de la réponse

Afin d'eviter toute distorsion de concurrence penalisant les entreprises de travaux agricoles et ruraux, le legislateur a introduit des dispositions qui preservent un equilibre qu'aurait pu compromettre l'extension du champ d'activite des CUMA. A cet egard, les collectivites locales ne peuvent etre associees cooperateurs des CUMA que dans la mesure ou elles possedent des interets agricoles correspondant a l'objet social de celles-ci. Actuellement, une extension eventuelle du champ d'activite des CUMA au benefice des collectivites locales ne saurait etre etudiee sans apprecier des distorsions de concurrence pouvant apparaitre a l'egard des entreprises de travaux agricoles et ruraux.

Données clés

Auteur : M. Bussereau Dominique
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5794
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2992
Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 352